

## **Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques**

**Genève, 13 septembre 2023**

### **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

*adopté par le comité préparatoire*

### **INTRODUCTION**

1. La réunion du Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques (ci-après dénommé "comité préparatoire") s'est tenue à Genève du 11 au 13 septembre 2023 et a été reconvoquée le 13 décembre 2023.

2. Les États ci-après, membres de l'OMPI, étaient représentés à cette réunion :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovénie, Soudan,

Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

3. L'Union européenne a aussi participé à cette réunion en qualité d'observatrice.
4. Les organisations non gouvernementales citées dans le document GRATK/PM/INF/1 Prov. ont également participé à la réunion en qualité d'observatrices.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

### ÉLECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

5. Le comité préparatoire a élu M. Jukka Liedes (Finlande) président et MM. Paul Kuruk (Ghana) et Felipe F. Cariño III (Philippines), vice-présidents. Mme Anna Morawiec Mansfield, conseillère juridique, a assuré le secrétariat du comité préparatoire.

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le comité préparatoire a adopté le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document GRATK/PM/1 Prov.
7. Les délibérations du comité préparatoire ont eu lieu sur la base des documents GRATK/PM/2, GRATK/PM/3 et GRATK/PM/4.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

### DECISIONS DE LA SESSION SPECIALE DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC)

8. Le comité préparatoire a décidé d'incorporer dans la proposition de base en vue de la conférence diplomatique les accords conclus lors de la session spéciale de l'IGC, tels qu'ils figurent dans le document WIPO/GRTKF/IC/SS/GE/23/4.

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

### EXAMEN DU PROJET DE DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET DE CLAUSES FINALES DE L'INSTRUMENT QUI SERA SOUMIS A LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

9. Le comité préparatoire a examiné et approuvé le projet de dispositions administratives et de clauses finales reproduit dans le document GRATK/PM/2 en vue de son examen ultérieur par la conférence diplomatique, compte tenu des modifications suivantes :

Article 11.2            L'assemblée : [...]  
e) peut créer les groupes de travail techniques qu'elle juge utiles;

10. Le comité préparatoire a prié le Secrétariat d'élaborer un document d'information qui rend compte des propositions écrites soumises par les délégations concernant le projet de dispositions administratives et de clauses finales à joindre en annexe au rapport in extenso.

#### POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

##### EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

11. Le comité préparatoire a examiné et approuvé le projet de règlement intérieur reproduit dans le document GRATK/PM/3 en vue de son adoption par la conférence diplomatique.

#### POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

##### EXAMEN DE LA LISTE DES ÉTATS ET DES OBSERVATEURS QU'IL EST PREVU D'INVITER A LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE ET DES PROJETS DE LETTRES D'INVITATION

12. Le comité préparatoire a examiné et approuvé la liste des invités et les projets de lettres d'invitation, ainsi que d'autres propositions figurant aux paragraphes 1 à 4 du document GRATK/PM/4.

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

##### ORDRE DU JOUR, DATES ET LIEU DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

13. Le comité préparatoire
- i) a approuvé le projet d'ordre du jour de la conférence diplomatique et
  - ii) a approuvé la décision selon laquelle la conférence diplomatique se tiendra au siège de l'OMPI à Genève (Suisse), du 13 au 24 mai 2024.

#### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

##### ADOPTION DU RAPPORT

14. Le comité préparatoire a adopté le présent rapport de synthèse révisé (document GRATK/PM/5 Rev.).

#### POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

##### CLOTURE DE LA SESSION

15. Le président, après avoir ajourné la réunion du comité préparatoire le 13 septembre 2023, a prononcé la clôture de la réunion du comité préparatoire reconvoquée le 13 décembre 2023.

[Fin du document]